

Ingénierie des dispositifs de formation à l'international

Septièmes journées d'études

Paris, 16 et 17 janvier 2003

A L'Ecole Nationale du Génie Rural des Eaux et des Forêts

EN AFRIQUE DE L'OUEST FRANCOPHONE, LA FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE – cas du Sénégal

EN AFRIQUE DE L'OUEST FRANCOPHONE, LA FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE – CAS DU SENEGAL



dessin de Jacques MERCOIRET¹.

¹ BERTHOME J., MERCOIRET J. Méthode de planification locale pour les organisations paysannes d'Afrique sahélienne. L'harmattan. 1993

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
1/ LES ENJEUX DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL.....	4
LES ENJEUX AU NIVEAU DE L'AFRIQUE DE L' OUEST FRANCOPHONE	4
<i>La montée rapide des densités de population</i>	4
<i>L'agriculture demeure le premier moteur de la croissance économique.....</i>	5
<i>Les enjeux</i>	5
LES ENJEUX AU NIVEAU DU SENEGAL.....	7
<i>Place de l'agriculture et de la transformation agro-alimentaire dans l'économie sénégalaise</i>	7
<i>Une situation de crise pour toutes les grandes productions agricoles</i>	9
<i>Typologie des exploitations agricoles.....</i>	10
<i>Une gestion du foncier problématique.....</i>	11
<i>Une organisation du développement rural en pleine évolution</i>	11
2/ LA SITUATION ACTUELLE DES SYSTEMES DE FORMATION.....	12
LES SYSTEMES DE FORMATION EN AFRIQUE DE L' OUEST FRANCOPHONE	12
LA FORMATION AGRICOLE ET RURALE AU SENEGAL.....	13
<i>Situation de l'éducation en milieu rural</i>	13
<i>La formation agricole et rurale</i>	14
<i>De la Vulgarisation Agricole au Conseil Agricole et Rural</i>	18
<i>Nouvelles orientations de la formation agricole et rurale</i>	19
3/ LES AXES DE DEVELOPPEMENT.	20
CONCLUSION	22

Le document à usage des opérateurs français dans le domaine des formations rurales devrait contribuer à une meilleure compréhension des problématiques de la relation formation / développement rural en Afrique de l'Ouest. Dans ce but, il présente de manière succincte les grandes caractéristiques du monde rural de la sous région et du Sénégal, les stratégies de développement rural mises en place et la place de la formation dans ces stratégies. Il met l'accent sur la situation de l'appareil de formation agricole afin d'analyser comment cet appareil répond aujourd'hui aux besoins de formation du monde rural.

Il doit permettre ainsi de soulever les principales questions qui seront mises en débat dans les 7^{èmes} Journées « Ingénierie des dispositifs de formation à l'international »

Il ne s'agit aucunement d'un document d'expertises mais d'un travail de réflexion pour préparer des ateliers d'échange entre participants. Les données et les analyses présentées sont partielles et, même si elles sont issues pour la plupart de documents d'institutions nationales ou internationales, elles n'engagent que leurs rédacteurs.

Ce n'est donc qu'une première étape dans la compréhension des problématiques de la relation formation / développement rural.

INTRODUCTION

Toujours et encore sous les feux de la rampe, la majorité des pays d'Afrique de l'ouest francophone se distinguent par leur problème de sécurité alimentaire. Dès 1962, René DUMONT déclarait déjà : « l'Afrique noire est mal partie ». Aujourd'hui, l'ensemble de la communauté internationale ne peut que constater amèrement qu'il avait raison. Les situations de crises du monde agricole et rural subsistent et persistent. Pourtant, il existait des alternatives. Et, il n'est pas trop tard. Dorénavant, l'ensemble de la communauté internationale se doit, plus que jamais, de contribuer à la recherche et à la mise en place des meilleures solutions possibles.

Pour cela, les futurs axes de développement du secteur agricole et rural doivent impérativement tenir compte des attentes et des besoins des populations concernées. La première partie de ce document traite de ce sujet en présentant les principaux enjeux du développement agricole et rural en Afrique de l'Ouest et plus particulièrement du cas du Sénégal. Afin de faire face à ces enjeux, la deuxième partie aborde un élément clé au service du développement agricole : la formation agricole dans les zones concernées. Enfin, la troisième partie pose des questions et propose des éléments de réflexion sur l'articulation possible, souhaitable et envisageable des relations entre développement agricole et rural et formation professionnelle agricole.

1/ Les enjeux du développement agricole et rural.

Les enjeux au niveau de l'Afrique de l'ouest francophone²

La montée rapide des densités de population

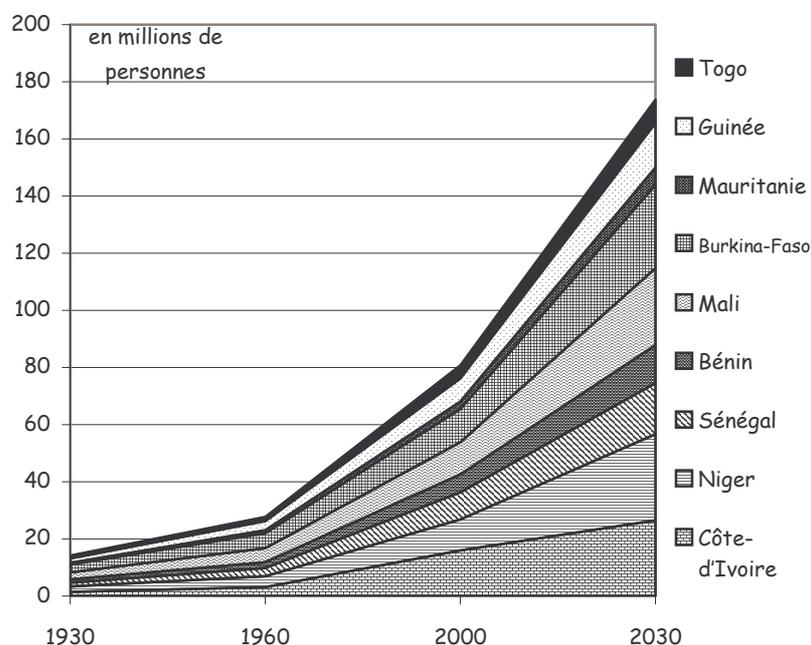
Demeurés longtemps pertinents, les **systèmes traditionnels de production agricole en Afrique de l'Ouest francophone manifestent des signes inquiétants** de plus en plus marqués avec la montée rapide des densités de population consécutive, à la fois à :

➤ la **croissance** généralisée de la **population** (de 14 millions en 1930 à 81 en 2000 ce qui correspond à une population multipliée par 6),

➤ l'extension des bassins de concentration liée à **l'urbanisation accélérée** (de 12 % en 1960, à 32 % en 1990),

➤ la **raréfaction** des **zones de colonisation agraire** (diminution des superficies disponibles, tensions socio-politiques et monétarisation du foncier, réduction des parts de marchés des produits africains au niveau international, affectation des marchés nationaux par des produits d'importation, zones de conflits latents etc...).

Evolution des populations en Afrique de l'Ouest francophone



Source : enjeux et contraintes de la formation professionnelle agricole en Afrique de l'Ouest francophone à l'horizon 2025 par Pierre Debouvry – In Agridoc - Juin 2002

² DEBOUVRY P. & MARAGNANI A. & WEISS M., LES ENJEUX DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE : Exemple de l'Afrique de l'Ouest francophone, Aid Agencies Workshop, "Education for rural people : targeting the poor", Rome – 12/13 DECEMBER 2002

En pleine transition démographique, la population de l'Afrique de l'Ouest francophone va, selon toute vraisemblance, encore connaître de profondes évolutions dans les prochaines décennies (prévision d'une population de **130 millions, urbanisée à 54 % en 2020**).

L'intensité et la durée des croissances démographique et urbaine de l'Afrique de l'Ouest en fait une remarquable illustration des enjeux du secteur agricole des pays en voie de développement.

L'agriculture demeure le premier moteur de la croissance économique

En Afrique subsaharienne³, l'agriculture produit l'essentiel des denrées alimentaires consommées, elle représente 34% du PIB et 40% de la totalité des exportations de marchandises, elle est le principal employeur de main d'œuvre (70 %) et donc une source essentielle de revenus. Elle est aussi la principale source de matières premières pour l'industrie et le principal acheteur d'outils simples et de services (transports)... Ces éléments soulignent, s'il en était besoin, l'importance de la définition de politiques nationales agricoles et rurales dans ces pays.

L'agriculture demeure le premier moteur de la croissance économique des pays d'Afrique subsaharienne. Dans l'Afrique de l'Ouest francophone, comme partout ailleurs, tout développement agricole ne peut exister que si les unités de production, les exploitations agricoles sont viables et vivables. Qu'elles soient appelées entreprise agricole / rurale ou système de production, elles se composent toujours des facteurs de production suivants :

- d'un espace foncier mis en valeur par
- des travailleurs utilisant plus ou moins
- des capitaux matériels (bâtiment, bétail,...), financiers (fonds propres, subventions, prêts) et techniques (savoirs, savoir faire et savoir être)

En moins de 70 ans, le taux d'urbanisation de la population de l'Afrique de l'Ouest francophone passera de moins de 5% à près de 50% en 2000. cette population aura aussi connu de profondes évolutions en termes de rapports communautés humaines / espaces / rapports entre ruraux et urbains, ainsi qu'entre générations induisant de multiples enjeux.

Six de ces enjeux paraissent essentiels pour poser la question du rôle des formations agricoles dans leur résolution.

Les enjeux

1. Premier enjeu : la productivité des sols.

Avec l'augmentation des densités rurales, les jachères naturelles de longue durée, base traditionnelle de la gestion de la fertilité des sols, ne sont plus praticables et les parcelles cultivées sont de plus en plus contiguës. Il en résulte un appauvrissement des sols et un risque accru d'infestation des cultures générant une tendance à la baisse des rendements.

Par exemple, au Burkina-Faso, la population double quasiment tous les trente ans, passant de 2 800 000 personnes à 8 680 000 en 1990. Les projections prévoient 16 330 000 d'habitants en 2020. La densité de population en milieu rural est passée dans le même temps de 13.8 hbts/km² à 33.7. Elle sera de 47.3 en 2020.

2. Deuxième enjeu : la productivité du travail agricole.

La croissance urbaine se traduit par une évolution du ratio population urbaine / population rurale. Dans le cas du Burkina-Faso, la population urbaine a connu la progression suivante : 55 000 (1930), 526 000 (1960), 1 952 000 (1990), 6 900 000 (prévision 2020) correspondant à une évolution du ratio urbain / rural de 1/50 à 1/ 2,4 !

Urbanisation accélérée, stagnation de l'agriculture et mondialisation des échanges se traduisent par une forte poussée des importations céréalières. Au Burkina-Faso elles ont connu, selon la FAO, l'évolution suivante : 9 503 T (1961), 104 086 T (1990), 202 113 T (1998). Face aux perspectives de croissance des populations urbaines et d'évolution du ratio urbain / rural il conviendrait, si l'on veut maintenir le niveau d'autosuffisance alimentaire initial, que l'excédent

³ FAO. 21^{ème} Conférence régionale pour l'Afrique. « Aide publique et développement agricole en Afrique ». Yaoundé. 21-25 février 2000.

moyen commercialisé par chaque producteur agricole s'accroisse de manière significative (doublement ou triplement) dans les vingt prochaines années.

3. Troisième enjeu : la productivité du capital en agriculture.

L'accroissement de la productivité du sol et du travail nécessite un recours accru à l'outillage agricole et au cheptel. Ces deux éléments du capital d'exploitation ne se développeront que s'ils permettent, en termes d'avantages comparatifs, une rentabilité minimale vis à vis d'un investissement en secteur urbain.

La productivité du capital en agriculture pose la question de la capacité des producteurs à défendre leurs intérêts à travers, si possible, de leurs organisations professionnelles aujourd'hui émergentes et bien sûr aussi à travers leurs autres représentants locaux (politiques, traditionnels...).

4. Quatrième enjeu : la maîtrise de la gestion de l'espace rural.

La non-reconstitution de la flore et de la faune par le raccourcissement des temps de jachère entraîne également des phénomènes érosifs et un appauvrissement général de la biodiversité. Ces phénomènes peuvent être accentués par un recours, sans précaution, à la mécanisation requérant l'essouchement des parcelles cultivées et aux produits chimiques (engrais, pesticides, etc...) pouvant être polluants.

Pratiques culturelles inadaptées au nouveau contexte et mouvements de populations génèrent un phénomène visible d'anthropisation de l'espace par la destruction massive et incontrôlée de ses ressources naturelles.

5. Cinquième enjeu : l'insertion professionnelle des nouvelles générations.

Directement liée à la forte poussée démographique de ses quarante dernières années, la forte proportion de jeunes (50% de moins de 17 ans) induit la question de leur insertion professionnelle. Sachant que le secteur rural représente de 60 à 90% des emplois et auto emplois selon les pays, une bonne partie de la cohorte des 19-24 ans, dont les effectifs doubleront dans les 20/25 prochaines années, devra s'installer en milieu rural.

6. Sixième enjeu : l'accès aux marchés internationaux.

Une partie importante des économies agricoles des pays d'Afrique de l'Ouest est largement insérée dans les échanges internationaux, celle des cultures de rente développées avec la colonisation. En Afrique subsaharienne 70% des recettes d'exportation de produits agricoles et alimentaires proviennent de 9 produits (café, cacao, banane, arachide, coton, caoutchouc, thé, sucre et tabac)⁴. Or « *le marché mondial ne fonctionne pas de façon libérale loyale* »⁵ avec les restrictions d'accès aux marchés des pays développés (barrières non tarifaires), le subventionnement par ces derniers des exportations de leurs produits agricoles et alimentaires.

Face à la volatilité des prix de leurs produits, à l'irrégularité des achats, les producteurs et productrices, s'interrogent et cherchent, parfois désespérément, des solutions⁶.

7. Septième enjeu : la maîtrise de nouvelles fonctions assurées précédemment par l'Etat.

Suite au désengagement de l'Etat certaines fonctions ne sont plus, ou mal, assurées (distribution d'intrants, conseil de production et de commercialisation, formation continue...). Le secteur privé, trop faible ou peu organisé, ne les pas investit. Les agriculteurs et agricultrices, dans le cadre de leur organisation professionnelle, doivent connaître les déterminants d'amont et d'aval, analyser la situation économique, prendre des décisions d'orientation et de gestion en matière de commercialisation et de transformation des produits, peser sur les orientations de politique agricole.

⁴ Haut Conseil de la Coopération Internationale. « *Les priorités de la coopération pour l'Afrique subsaharienne et le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD)* ». Rapport. Avril 2002.

⁵ Idem.

⁶ Lors d'un atelier d'analyse des besoins de formation, à Bouaflé (Côte d'Ivoire), un thème revenait comme un leitmotiv dans les différents groupes d'acteurs : « *Peut-on avoir des explications sur la sécurité des débouchés ?* ». INFPA/CNEARC/ENESAD/ENFA/ANADER. « *Projet d'appui à la Valorisation des Ressources Humaines du Secteur Agricole – Atelier de Bouaflé – 7/9 juillet 1999* ».

Un exemple : impacts de la libéralisation du marché du cacao de la Côte d'Ivoire

Sous la pression de la banque mondiale et du front monétaire international, la Côte d'Ivoire a libéralisé son marché du cacao en 1999, abandonnant le système des prix fixes en faveur de celui de cours établis par le marché. Résultat : les planteurs sont systématiquement sous-payés, estime l'organisation internationale du cacao (ICCO), à Londres, qui compte 42 pays membres. « Les agriculteurs de Côte d'Ivoire, pour la plupart illettrés, ne sont pas armés, pour discuter avec des acheteurs qui négocient âprement », concluait l'organisation dans un rapport publié en l'an 2000. « L'ironie veut que les Américains et les Européens, alors qu'ils protègent leur agriculture, affirment que les pays en développement doivent s'exposer totalement aux caprices du marché », renchérit un cadre européen de l'industrie du cacao⁷.

La spécificité de l'histoire agraire africaine, induite par les dynamiques de ses histoires démographique, urbaine et coloniale, réside dans l'accumulation des enjeux à relever sur une période historique très courte.

Directement liées aux évolutions démographiques et à l'extension du système marchand, les conditions d'exercice du métier d'agriculteur changeront de plus en plus rapidement au cours des trente prochaines années. Ces profondes transformations seront, selon toute vraisemblance, trop rapides pour les rythmes d'auto-adaptation des savoirs des agriculteurs et agricultrices fondés sur des démarches expérimentales empiriques. Leur cadence de production de nouveaux « *savoirs, savoir-faire, savoir être* » n'est pas suffisante, d'autant plus que la grande majorité d'entre eux est analphabète, pour répondre dans les délais aux différents enjeux évoqués. Il leur faut nécessairement un apport de connaissances complémentaires pour permettre, notamment aux nouvelles générations, de suivre le rythme imposé par les évolutions en cours.

ATTENTION, la formation agricole ne sera efficace, que si elle s'inscrit dans le cadre de politique agricole affirmée, avec des objectifs, des actions et des moyens d'actions. La formation ne définit pas une politique à elle seule. Elle n'en demeure pas moins un élément clé au service du développement agricole.

Les enjeux au niveau du Sénégal⁸

Le Sénégal compte aujourd'hui environ 9,5 millions d'habitants. Le quart de cette population vit sur Dakar et sa région, et 58% a moins de 20 ans ...

La population rurale est de 57%, et la population active agricole représente 65% de la population active totale.



Place de l'agriculture et de la transformation agroalimentaire dans l'économie sénégalaise

Depuis l'indépendance, le gouvernement Sénégalais accorde une grande importance à l'agriculture, source d'emploi et de revenu pour 60% de la population. Mais les résultats du secteur agricole sont aujourd'hui médiocres.

Le potentiel agricole est pourtant important : sur les 19,7 millions ha du Sénégal, 3,8 millions sont cultivables, et seulement 2,4 millions effectivement cultivés. Le pays dispose de ressources

⁷ *Les cours du cacao flambent, mais les planteurs ivoiriens sont chocolat* par Alan Cowell – Courrier international n°628 page 69 – du 14 au 20 novembre 2002.

⁸ DAUDE Dominique - Situation de l'agriculture sénégalaise et des formations agricoles et rurales - 14 p Centre de Formation d'Apprentis du Valentin – Décembre 2002

hydriques souterraines importantes sur la majeure partie du territoire, et des nappes de surface mobilisables pour l'irrigation. La vallée du fleuve Sénégal, et les bassins de la Casamance et de la Gambie ont des capacités à exploiter. Malgré cela, une large partie de la population n'a pas accès à une alimentation suffisante et se trouve dans une situation de pauvreté et d'insécurité alimentaire. 75% des ménages pauvres vivent en milieu rural qui est de loin le plus touché (jusqu'à 58% des ruraux).

Au niveau macro-économique, cette situation se traduit par une contribution très faible du secteur primaire à la croissance du PIB national. Le taux de croissance du secteur primaire (1,3% par an) reste inférieur à celui de l'accroissement démographique (2,7% par an) sur la période 95-98.

	% PIB secteur primaire en 2000	% PIB total en 2000	Croissance annuelle sur la période 95-98
Secteur agricole	45%	8 à 10%	-2,6%
Secteur élevage	35%	6 à 7%	+4,2%
Pêche	13%		+7,8%
Secteur forestier	4%		+2,4%
Total secteur I^{er}		18,5%	+0,7%

L'offre alimentaire agricole est donc insuffisante à la demande. Le recours aux importations de céréales (800 000t / an en moyenne ces cinq dernières années) est de plus en plus important. La consommation de viande est en forte régression (11 kg / an / hbt contre 20kg en 1960)

Cette situation s'est installée avec l'arrivée de la sécheresse dans les années 70. Mais les nouvelles orientations agricoles mises en œuvre depuis presque 20 ans n'ont pas permis d'enrayer l'importation des produits alimentaires. Elles ont abouti au désengagement de l'état (début années 90), à la privatisation et la restructuration des entreprises chargées du développement rural, à la suppression d'un grand nombre de subventions et à la libéralisation des prix. Toutefois, les agriculteurs, plus responsabilisés, ont mis en place des cadres de concertation interprofessionnels dans différentes filières.

Mise à part la baisse tendancielle de la pluviométrie, les principales contraintes qui affectent la compétitivité du secteur sont : la régression du paquet technologique (techniques, semences, engrais, matériel), le faible niveau de formation et d'encadrement des producteurs, la dégradation des sols, et l'inadaptation du crédit agricole.

De plus on peut penser que la dispersion des actions de développement du secteur rural par les différents bailleurs de fonds agissant avec le gouvernement ou directement sur le terrain (ONG) contribue au manque d'efficacité du système par manque de stratégie globale et de coordination.

Pour ne citer que les bailleurs au niveau du gouvernement, la Banque Mondiale appuie actuellement différents programmes :

PNIR : Programme National d'Infrastructures Rurales

PPEA : Projet de Promotion des exportations Agricoles

PSAOP : Programme d'appui aux Services Agricoles et des Organisations de Producteurs avec entre autre la création de l'ANCAR : Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural, institution décentralisée visant à harmoniser les interventions en matière de conseil.

La FAO appuie le PSSA, Programme Spécial de Sécurité Alimentaire.

L'Union Européenne intervient sur la relance de la production arachidière.

Il y a aussi tout un ensemble d'actions en cours financées par diverses institutions financières internationales : BAD, FIDA, BID, BOAD, Koweït ainsi que d'autres bailleurs de fonds bilatéraux (Suisse, France, Canada...)

Les activités industrielles de transformation associées à la production alimentaire représentent 3 à 4% du PIB dans le secteur formel et 1 à 2% du PIB dans le secteur informel.

L'ensemble des activités de transformation procure de l'emploi à environ 70.000 personnes dont 25.000 sont employées par le secteur industriel moderne.

Le sous-secteur agroalimentaire représente environ 25% de la production du secteur secondaire. La production a augmenté de 1987 à 1994 et s'est contractée fortement en 1995-1996

immédiatement après la dévaluation, surtout dans le secteur formel et particulièrement dans les industries produisant des produits de substitution non concurrentiels aux importations. Cette tendance devrait continuer en raison de l'adhésion à l'UEMOA car ces industries seront soumises à une concurrence encore plus forte des produits importés. Au contraire, les entreprises agroalimentaires ayant un avantage comparatif verront leur expansion facilitée par la combinaison de la libéralisation économique et l'accroissement des revenus des consommateurs. L'accroissement sensible de l'utilisation de crédits par le secteur secondaire en 1998 montre que ces entreprises commencent maintenant à investir car elles anticipent un accroissement de la demande. Comme l'ensemble du secteur secondaire, l'industrie agroalimentaire devrait connaître une forte restructuration dans les 5 ans à venir.

Parmi les différentes composantes du sous-secteur agroalimentaire, seule les entreprises de transformation artisanale ont augmenté constamment leur production pendant la période 1987-1996. Cependant les perspectives d'augmentation sont plus limitées pour ces entreprises à moyen terme, car leurs produits sont achetés essentiellement par des consommateurs à bas revenus ; si la croissance économique actuelle débouche sur un accroissement significatif des revenus des pauvres, la part relative de ces entreprises artisanales aura tendance à diminuer.

Une situation de crise pour toutes les grandes productions agricoles

Depuis le début de l'ajustement structurel du secteur agricole en 1979, la politique de l'Etat a consisté à transférer des charges aux paysans : suppression des subventions sur les intrants, hausse des taux d'intérêt pour le crédit jusqu'en 1997, dévaluation du franc FCFA non compensée par l'augmentation des prix d'achat des produits agricoles alors que la dévaluation était entièrement répercutée sur les prix des intrants agricoles. Ce phénomène est aggravé par la permanence de monopoles publics, en amont et en aval de la production qui n'ont pas été restructurés pour améliorer leur productivité et ainsi offrir aux producteurs des intrants à des prix plus bas et des prix d'achat des récoltes plus rémunérateurs.

En dehors de l'agriculture vivrière, le secteur agricole est marqué par trois grandes filières qui ont quelques difficultés à s'adapter à une économie agricole libéralisée.

Les paysans ont des arriérés de dettes (environ 30 milliards de FCFA) surtout dans la zone du delta du Sénégal, la région de Kaolack et en zone cotonnière. Ces dettes concernent dans l'ordre les filières riz, arachide et coton. Dans les autres régions, les arriérés de dettes sont négligeables bien que leurs conséquences soient graves pour les paysans concernés. A l'exception de la zone des Niayes, il s'agit en majorité de paysans pauvres qui ont un très faible accès au crédit agricole. Ces accumulations de dettes dans des zones ayant un bon potentiel agricole grâce à l'irrigation ou à une bonne pluviométrie, sont dues au faible niveau de rentabilité de la production du riz, de l'arachide d'huilerie et du coton au niveau des producteurs.

La filière **arachide** (1,2 million tonnes en 2001), est hautement stratégique car elle fournit plus de 50% des revenus monétaires des producteurs. Mais elle est actuellement confrontée à des difficultés d'écoulement des productions. Elle doit être libéralisée en 2003.

Les arriérés de dettes des producteurs d'arachide d'huilerie de la région de Kaolack sont en grande partie dus à des prêts de semences accordés par la CNCAS et la SONAGRAINES. On notera que dans cette région, la SONAGRAINES subit une forte concurrence des commerçants privés qui achètent l'arachide à un prix plus élevé pour alimenter le marché national. Cela offre aux paysans la possibilité d'échapper au remboursement du crédit. Par contre, le programme d'arachide de bouche de la société NOVASEN, qui sélectionne et encadre strictement ses paysans, leur fournit les intrants et achète la récolte à un prix plus élevé, obtient un très bon taux de remboursement du crédit.

Il est important de noter les évolutions récentes intervenues dans la filière arachidière qui auront certainement une incidence sur l'offre et le remboursement du crédit à savoir :

- L'abaissement du prix au producteur pour la campagne de commercialisation 2002 ;
- Le désengagement de l'Etat de la fonction de crédit et de commercialisation avec la dissolution effective de la SONAGRAINES ;
- La décision de privatisation de la SONACOS.

La **riziculture** irriguée (150 000 tonnes en 2001) basée sur un modèle technique de production avec pompage de l'eau et motorisation des travaux agricoles est sévèrement concurrencée par les importations de brisures de riz (500 000 tonnes / an). Le mécanisme de protection du riz local mis en

place par l'Etat en 97 s'est avéré inefficace. En outre, les producteurs de riz du Delta ont accumulé des dettes importantes par suite des crédits importants qui leur ont été accordés au début des années 1990. Mais un grand nombre de bénéficiaires n'était pas des paysans et ont profité d'appuis politiques, administratifs ou religieux pour se faire attribuer des terres et obtenir des crédits pour réaliser des aménagements de mauvaise qualité. On peut penser qu'une bonne partie de ces crédits a peu de chance d'être recouvrée.

La filière **coton** (35 000 tonnes en 2001) a connu de grosses difficultés de production. L'accumulation de dettes au niveau des producteurs de coton est récente. Les mauvais résultats enregistrés ces dernières années (production et rendements) sont liés essentiellement à la non maîtrise du complexe parasitaire du cotonnier (*Bemisia* et *Helicoverpa*). Il a été d'ailleurs constaté, dans la zone, l'abandon de la culture du coton par les gros producteurs au profit de l'arachide. Cette catastrophe s'est traduite par l'incapacité des producteurs à honorer le remboursement de leurs crédits de campagne et équipement assuré par la SODEFITEX jusqu'à la campagne 1999/2000. Pour la campagne 2000/2001, le système de crédit a été revu dans le sens d'une plus grande responsabilisation de la Fédération Nationale des Cotonniers dans la gestion du crédit qui lui a été intégralement transférée. Cette filière est aussi en voie de libéralisation.

Le quasi-monopole public de la CNCAS (Caisse Nationale de Crédit Agricole Sénégalais) la rend très sensible aux influences politiques, administratives et religieuses dans l'octroi et la récupération du crédit agricole. Des prêts sont ainsi octroyés à des producteurs sans aucune garantie. Les expériences passées d'annulation de la dette paysanne par l'Etat leur donnent d'ailleurs raison. Il paraît difficile dans une telle situation d'avoir des comportements économiques rigoureux de la part de tous les acteurs.

Tous ces problèmes économiques et la baisse des rendements dus à la dégradation de la fertilité des sols et au manque de fumure, ont entraîné une baisse des surfaces cultivées de 1,5% par an depuis 10ans..., notamment pour l'arachide...

Au niveau des cultures vivrières, la production de mil et sorgho (618 000 tonnes en 98) tend à diminuer durant ces dix dernières années mais de façon moins importante par rapport à la production d'arachide.

En dehors de ces grandes filières, la production maraîchère progresse de 3,8% entre 88 et 98 pour atteindre 182 000 tonnes, et la production fruitière (122 000 tonnes) progresse de 2 à 3 % sur les 10 dernières années.

Typologie des exploitations agricoles

L'agriculture sénégalaise est largement dominée par des exploitations de type familial. Elles concernent environ 60 % de la population et occupent environ 95 % des terres agricoles du pays. Ce type d'exploitation généralement de taille modeste dans lesquelles s'articulent étroitement production et consommation revêt en réalité des formes très variées, déterminées par leur situation agricole et leur disponibilité en facteurs de productions. On peut distinguer les systèmes pastoraux, les systèmes de polyculture en zone de culture pluviale et ceux en zone de culture irriguée. Cette hétérogénéité nécessite la spécialisation des politiques agricoles.

A côté d'une agriculture familiale polyvalente émerge une agriculture de type entrepreneurial basée sur une logique d'investissement et de recherche de rentabilité des capitaux mis en oeuvre. Ces exploitations sont essentiellement présentes dans la zone péri-urbaine de Dakar ou elles s'adonnent à l'horticulture et à l'élevage intensif. Elles commencent aussi à faire leur apparition dans la zone du delta du fleuve Sénégal en zone irriguée. Leur part dans la production agricole et les exportations est encore faible à l'exception de la filière horticole et de la filière avicole. Elles emploient 1 % de la population active et contrôlent 5 % des terres agricoles.

Par rapport à la diversité des modes de production au Sénégal, ce qui frappe c'est la forte concentration des ressources publiques dans une agriculture irriguée nécessitant des capitaux importants non seulement pour sa mise en place mais également pour son exploitation. En vingt ans, l'agriculture irriguée a attiré plus de 60 % des investissements publics alloués au secteur, le delta du fleuve en prenant la plus grande part alors que ces investissements concernent moins de 10 % des agriculteurs. De plus, les choix techniques retenus en s'appuyant sur le pompage de l'eau et la motorisation agricole risquent d'exclure la majorité des petits paysans qui ne disposent ni des capitaux ni des compétences techniques que requiert un tel modèle.

Par rapport aux ciblage des actions de développement rural, le problème est moins d'opposer l'agriculture familiale à l'entreprise agricole que de rééquilibrer l'allocation des investissements publics pour prendre en compte la diversité des situations et les besoins dans toutes les régions du pays. **L'objectif est de favoriser l'évolution progressive de l'agriculture familiale vers une agriculture de type entrepreneurial tout en gardant les spécificités et la richesse du modèle familial** pour que cette évolution profite au plus grand nombre.

Pour permettre cette évolution de l'agriculture familiale, il faut lui garantir l'accès aux ressources naturelles (terres de culture ou de pâturage, ressources halieutiques et ressources forestières) Or, force est de constater qu'aujourd'hui, cette condition est mise à mal. La réforme foncière telle qu'élaborée en 1996 ne garantie aux communautés rurales de garder une certaine maîtrise sur leur patrimoine foncier.

Une gestion du foncier problématique

Le Sénégal adopté en 1964 une loi sur le domaine national. Pour les zones rurales, la loi a supprimé les droits coutumiers des lignages et des familles sur les terres qu'ils détenaient. Les terres du domaine national sont désormais propriété de la nation. Dans les territoires des communautés rurales, les familles n'ont plus de droit réel, mais bénéficient simplement d'une affectation à condition qu'elles exploitent les terres. Cette affectation peut être remise en cause en cas d'utilité publique, de non mise en valeur, ou de classement en zone pionnière pour un aménagement par l'Etat.

Cette loi devait favoriser la mise en valeur des terres, supprimer certaines situations d'exploitation des paysans par les grands détenteurs fonciers, permettre à l'Etat et aux collectivités locales d'investir dans les aménagements et les infrastructures sans avoir à dédommager les exploitants. Mais l'inadaptation de cette loi aux traditions et aux réalités du monde rural, sa conception inachevée, et des pratiques irrégulières de gestion ont abouti à des conséquences inverses :

- les modalités de mise en œuvre de la loi n'ont jamais été définies précisément ni appliquées : aucune réglementation claire ne vient encadrer les pouvoirs d'affectation ou désaffectation par les conseils ruraux, source de corruption et de conflits fonciers de plus en plus nombreux
- inexistence de registre foncier
- résistance des populations vis à vis d'une loi perçue comme une dépossession et une remise en cause de leurs traditions

Finalement, cette situation d'incertitude pour les cultivateurs n'est pas favorable à l'investissement, et conduit à une surexploitation des ressources naturelles et l'érosion des terres. L'extension des villes sur les communautés rurales se fait de façon sauvage. Si la législation foncière n'est pas réformée, la croissance démographique et l'urbanisation risquent de développer des inégalités et accélérer l'exode rural.

Par ailleurs, le morcellement des exploitations agricoles familiales conduit à de petites exploitations non viables.

Une organisation du développement rural en pleine évolution

Décentralisation

Le dispositif institutionnel déconcentré (Direction Régionale de Développement Rural et Inspection Régionale des Services Vétérinaires) et décentralisé (Région, Commune et Communauté rurale) se met progressivement en place et permet d'alléger les interventions publiques au profit du secteur privé, de favoriser le dynamisme paysan et d'établir des procédures fondées sur les besoins exprimés par la base.

Le nouveau cadre législatif de 1996 prévoit 3 types de collectivités territoriales locales : la Région, la Commune et la Communauté Rurale qui sont dotées de la personnalité morale, de l'autonomie financière et qui s'administrent librement par des Conseils élus. Neufs compétences ont été transférées : les domaines, l'environnement et la gestion des ressources naturelles, la santé, la jeunesse, les sports et les loisirs, la culture, la planification, l'aménagement du territoire, l'éducation, l'urbanisme et l'habitat. Mais en pratique, le niveau des subventions accordées par l'Etat aux communautés locales est très en deçà des besoins réels pour assumer ces nouvelles fonctions.

La loi prévoit que les Régions constituent avec les Communautés rurales une Agence Régionale de Développement (ARD) qui aura pour mission de leur apporter un appui pour la

réalisation des plans régionaux de développement. Chaque commune et communauté rurale est actuellement en train de réaliser son Plan Local de Développement.

Structuration et perspectives d'évolution du monde rural

Le monde rural sénégalais est fortement structuré avec un réseau d'organisations locales (groupements villageois, associations villageoises, GIE) très dense et des fédérations régionales et nationales puissantes, montrant ainsi une volonté nette de prise en charge du développement par les acteurs à la base. En outre, ces organisations font l'objet dans de nombreux cas d'une formalisation juridique qui leur donne la personnalité morale et leur permet ainsi de constituer des interlocuteurs à part entière. Ces structures paysannes peuvent servir de socle aux actions destinées à assurer la professionnalisation de l'agriculture mais elles présentent encore des insuffisances.

Dans la logique de cette démarche et confrontés à la complexité des institutions administratives, les organisations paysannes se sont regroupées en 1993 au sein du **Conseil national de concertation et de coordination des ruraux (CNCR)** pour défendre leurs intérêts et s'engager dans un partenariat avec l'Etat et les autres acteurs économiques. Le CNCR a été constitué sous forme d'une association à but non lucratif qui a vocation à être "une plate-forme de concertation et de coopération aux services des organisations des producteurs ruraux". Le Gouvernement a exprimé le souhait que le CNCR soit plus fortement impliqué dans la programmation et le suivi des divers projets au niveau régional (par exemple : PSAOP; PSSA;...). Le CNCR et l'Association des Présidents des conseils ruraux (APCR) ont par ailleurs pris l'initiative de mettre en place un cadre de concertation. D'ores et déjà, ces deux institutions appartiennent à l'Association sénégalaise de promotion de projets de développement à la base (ASPRODEB).

Il convient cependant de noter que les organisations paysannes ne sont pas toujours le reflet d'une solidarité préexistante entre les membres. Elles sont souvent constituées pour répondre à des pressions externes diverses (exigence d'un projet, invite d'une ONG ou d'un bailleur de fonds). De ce fait, on constate assez fréquemment un décalage entre solidarité sociale et solidarité juridique qui ruine partiellement les effets de la seconde et par voie de conséquence l'efficacité des organisations paysannes.

La réorganisation institutionnelle engagée doit accompagner le renforcement des organisations paysannes afin qu'elles assument les missions transférées par l'Etat et qu'elles deviennent le centre de relance des productions du secteur de l'agriculture et de l'élevage. Pour ce faire, le processus doit partir de l'expression des besoins par la base. A cet effet, un cadre d'expression est constitué au sein de chaque communauté rurale : le Comité local de concertation des OP (CLCOP).

2/ LA SITUATION ACTUELLE DES SYSTEMES DE FORMATION.

Les systèmes de formation en Afrique de l'Ouest francophone

En 1986, René DUMONT écrivait à propos de l'enseignement agricole africain...

Ce système scolaire a fait faillite, car il n'a nullement « produit » la masse indispensable de techniciens de tout ordre, y compris les « sous-officiers de l'armée de la production » agricole et industrielle : techniciens en agriculture-élevage, mécaniciens, artisans du fer et du bois, spécialistes d'usine, arpenteurs et topographes, etc..., tout le tissu de base du futur développement industriel, qui commence par celui de l'agriculture. Voici que fleurit au Sénégal le drame des *maitrisards-chômeurs*, dont j'avais annoncé la venue –et les dangers – il y a plus de vingt ans...⁹

Les systèmes de formation, mis en place au lendemain des indépendances, ont privilégié les formations longues, diplômantes, orientées vers le secteur « moderne » (secteur d'Etat et des grandes entreprises publiques ou para publiques), afin de former les personnels nécessaires à la création de l'appareil d'Etat ainsi qu'à l'encadrement des cultures de rente pour développer les exportations.

La FAO et l'IIEP engagent une étude internationale

Soucieuse de faire progresser cette réflexion et d'en tirer des enseignements opérationnels pour guider les pays sur la voie de la réforme de leurs politiques d'éducation, de formation et de

⁹ DUMONT René . Pour l'Afrique, j'accuse ; le journal d'un agronome au Sahel en voie de destruction. 2ème Edition TERRE HUMAINE/POCHE. 1986. Chap 10, p 205. ISBN 2-266-03130-9.

développement rural, la FAO s'est associée à (Institut International de Planification de l'Education) IIEP de l'UNESCO pour conduire une étude internationale sur le thème « éducation, sécurité alimentaire et développement rural »¹⁰.

La crise des années quatre vingt dix, a entraîné l'arrêt des recrutements dans la fonction publique, et a profondément perturbé le fonctionnement de l'enseignement agricole dont les débouchés étaient quasi exclusivement orientés vers ce secteur : arrêt ou diminution des recrutements d'élèves, déflation du corps enseignant, absence de rénovation des programmes, infrastructures et équipements en voie de délabrement, absence de relations avec la demande et la recherche agronomique...

Aujourd'hui l'enseignement supérieur, pour répondre aux délicats besoins d'insertion des nouveaux bacheliers, a généralement retrouvé ses flux d'antan, voire plus. L'enseignement technique tente, avec plus ou moins de succès selon les pays, de se reconvertir dans la formation des producteurs mais se heurte à des contenus d'enseignement et des méthodes pédagogiques inadaptés. Quant à la formation professionnelle de base, elle a tout simplement disparu, ou quasiment, du paysage ; elle doit être refondée aussi bien en termes de programmes (objectifs, contenus, volume, durée et articulations avec les savoirs locaux) que de dispositifs (niveaux, modalités de fonctionnement, situations d'apprentissage, moyens) capables d'atteindre une masse critique dans un public disparate.

Alphabétiser...

On rétorquera qu'il n'est guère possible d'assurer une formation scientifique, même la plus élémentaire, à des paysans analphabètes. Et il va de soi que l'alphabétisation en langue locale doit être un axe de prioritaire dans les programmes de formation destinés aux agriculteurs. L'alphabétisation est absolument nécessaire pour que les paysans soient en mesure de lire les brochures techniques, faire les comptes de leurs exploitations, mener à bien des expérimentations, etc¹¹..

Pour assurer le **développement humain** des Nations, notamment en Afrique de l'Ouest, l'éducation professionnelle de base constitue une nécessité si l'on ne veut pas voir croître le nombre des exclus et leur marginalisation dans une économie mondiale en transformation rapide. Si un effort rigoureux n'est pas accompli pour conjurer ce risque, certains pays, voire certaines sous régions, seront en passe de constituer des poches de misère, de désespoir ou de violence que de toute évidence la seule assistance humanitaire ne saurait résorber.

La formation agricole et rurale au Sénégal¹²

En milieu rural, ce sont les aînés qui transmettent l'essentiel des savoirs et des savoir-faire aux jeunes. Chaque chef de famille a la responsabilité de préparer ses enfants à leur futur rôle de chef d'exploitation agricole ou d'artisan. Cette transmission interne est aujourd'hui encore indispensable. Mais avec l'intégration de plus en plus grande de l'agriculture paysanne sénégalaise dans l'économie de marché, d'autres modes de transmission ainsi que des connaissances de plus en plus variées et complexes sont nécessaires.

Situation de l'éducation en milieu rural

L'école en milieu rural est perçue comme un moyen d'ascension sociale, faisant ressortir l'ignorance des parents et la dévalorisation des savoir-faire paysans. Elle est perçue utile pour devenir fonctionnaire ou pour réussir à la ville, mais pas identifiée comme une des ressources majeures pour mieux gérer l'agriculture et l'environnement.

Dans les années 80, le gouvernement met en place une réforme du système éducatif primaire pour une école nouvelle, plus ouverte sur son milieu, en adaptant les contenus, les objectifs et les méthodes d'enseignements. Mais le Sénégal fait encore partie aujourd'hui des pays les plus

¹⁰ ATCHOARENA David – IIEP et GASPERINI Lavinia FAO - de l'enseignement agricole à l'éducation pour le développement rural et la sécurité alimentaire : une nouvelle perspective pour la communauté internationale – In Agridoc - Juin 2002. http://www.agridoc.com/resdoc/revuethem/pdf/revue_3/Atchoarena_Gasperini.pdf

¹¹ DUFUMIER M., Les projets de développement agricole, manuel d'expertise. Editions Karthala, Paris, 1996 ;

¹² DAUDE Dominique - Situation de l'agriculture sénégalaise et des formations agricoles et rurales - 14 p Centre de Formation d'Apprentis du Valentin – Décembre 2002

faiblement scolarisés en Afrique Subsaharienne (55% contre 70%), avec de gros écarts entre villes et campagnes, d'une région à l'autre, et entre filles et garçons (écart de scolarisation de 14,5%)

Niveau d'enseignement	Effectifs en 98/99
Elémentaire	1 906 329
Moyen	790 317
secondaire	718 538

Dans le secteur de l'éducation non formelle, l'alphabétisation des adultes (15-49 ans) permet de réduire la population d'analphabètes de 5% par an. Il y a, en 1997, 3,5 millions d'analphabètes à former dans cette tranche d'âge, soit 82% des femmes et 62,5% des hommes. Ce programme d'alphabétisation est mis en place depuis 93, les femmes sont ciblées en priorité.

La formation agricole et rurale

Les données statistiques sur les formations agricoles publiques sont en général incomplètes et anciennes. De plus, il n'existe pas de répertoire précis de l'offre de formation privée, qui est multiple et très diversifiée. Il est donc difficile d'avoir une vision exacte du dispositif de formation.

Depuis son accession à l'indépendance, le Sénégal a mis en place différentes institutions de formation agricole et rurale en vue d'accompagner les politiques agricoles.

Dans les années 60, la mission première est de former des cadres subalternes, intermédiaires et supérieurs pour constituer l'appareil d'état et assurer les services d'encadrement du monde rural. La formation des producteurs n'a donc jamais occupé la place qui devait être la sienne.

Dans les années 80, les politiques d'ajustement structurels ont précipité la décadence de la formation rurale, déjà mise en difficulté dans les années de sécheresse de 70 (difficultés économiques au niveau national, abandon des terres et exode rural). Les moyens de fonctionnement attribués aux centres de formation sont nettement diminués, et en 1994 le principe de recrutement automatique dans la fonction publique est supprimé. Par ailleurs les coopérations bilatérales suisse et française qui appuyaient ces centres se retirent progressivement car les dispositifs de formation n'évoluent pas, les formations supérieures sont toujours privilégiées aux dépens de la formation des producteurs.

Ce sevrage brutal enfonce ces centres de formation dans des situations de dénuement et de délabrement. Seuls ceux capables de générer des fonds propres et d'établir des partenariats directs parviennent à fonctionner correctement.

La formation, un outil au service du développement

Les caractéristiques essentielles d'un système de formation reposent sur quatre constatations :

- *La formation n'est qu'un outil de développement parmi d'autres,*
- *Une politique de formation n'est qu'un élément d'une politique plus globale (agriculture, élevage, développement rural),*
- *La formation est d'autant plus diversifiée que les métiers (paysan, responsable professionnel, technicien) complexes,*
- *Le caractère éminent évolutif de l'agriculture et du développement rural implique un raisonnement dans le long terme.*

Enfin, le monde rural sénégalais reste encore marqué par des acteurs économiques pour la plupart analphabètes, techniquement limités puisque très peu formés ou informés : 10 à 20% seulement des chefs de familles ont reçu une éducation de base et moins de 5% ont reçu une formation professionnelle¹³.

¹³ ROSSIN F.



TIERS MONDE
Mai 1991



DÉMOGRAPHIE : l'ONU réclame des moyens pour lutter contre la surpopulation (5,4 milliards d'habitants aujourd'hui).

Les différents centres de formation agricole publics sénégalais

Dénomination	Date de création	Lieu d'implantation	Durée de formation	Recrute ment	Diplômes
Ecole Inter-état des Sciences et Médecine Vétérinaires	1968	Dakar	5 ans	70	Docteur vétérinaire
Ecole Nationale Supérieure d'Agriculture	1981	Thiès	5 ans	30	Ingénieurs agronomes (PV, PA, génie rural, économie et sociologie rurale)
Ecole Nationale des Cadres Ruraux	1960	Bambey	5 ans	30	Ingénieurs des techniques agricoles
Centre National de Formation des Techniciens en Agriculture et Génie Rural	1962	Ziguinchor	3 ans	20	Brevet de Technicien de l'Agriculture et du Génie Rural
Centre National de Formation des Techniciens des Eaux, Forêts, des Chasses et des Parcs Nationaux	1963	Ziguinchor	3 ans	20	Brevet de Technicien des EFC et PN
Centre National de Formation des Techniciens en Agriculture et des Industries Animales	1959	Saint Louis	3 ans	20	Brevet de Technicien de l'Elevage
Centre de Formation Professionnelle Horticole	1960	Cambérène	3 ans 1 an	30 30	Brevet de Technicien Horticole Certificat d'Aptitude Professionnelle
Centres d'Initiation Horticole		Saint Louis ; Ziguinchor ; Gandiaye ; Djourbel ; Thies ; Mbao	1 an	20 < 20 0 ; <20 <20	Attestation
Lycée Agricole de Bignona	1999	Bignona		120	CAPA, BEPA, BTA, BTS
Ecole Nationale de Formation en Economie Familiale et Sociale	1964	Dakar	2 ans 1 an 1 an	50 50 50	« Maîtres » des Centres d'Enseignement Technique Féminins départementaux et régionaux « Moniteurs » des centres de développement communautaires « Application » restauration et couture
Ecole Nationale d'Economie Appliquée	1964	Dakar	3 ans	50	Ingénieurs de planification-gestion, statistique-démographie, aménagement du territoire, éducation-animation

Les centres d'initiation horticoles, les centres nationaux de formation de technicien, les écoles supérieures de formation agricole assurent par ailleurs quelques formations itinérantes à la carte au profit des producteurs et des entrepreneurs agricoles.

Les **Centres de Perfectionnement Agricoles** (Ogo, Kérouane, Missira, Niore) créés en 1964, qui formaient des producteurs et groupements féminins sont actuellement en train de mourir, les locaux sont délabrés, les formateurs partis en retraites ne sont pas remplacés. Ils n'assurent plus aujourd'hui que quelques formations itinérantes. Ils vont être remplacés par les **Centres Polyvalents de Formation de Producteurs**, dans le cadre d'un programme de la coopération Taïwanaise qui prévoit la construction de 17 centres dans les 5 années à venir (14 millions US\$).

Le **Centre National de Formation des Maîtres d'Enseignement Technique et Professionnel de Guérina** qui formait les formateurs des centres de perfectionnement agricole n'était plus fonctionnel ces dernières années. Il est réhabilité depuis 2002 pour former les futurs formateurs des CPF (10 formateurs formés par an à partir de cette année)

De manière générale, les différentes réformes du système éducatif n'ont pas permis à la formation agricole et rurale d'atteindre les objectifs fixés. Ce dispositif continue de traîner un certain nombre de faiblesses :

- Instabilité de tutelle : la formation agricole a changé près de 10 fois de ministère de tutelle en 40 ans, ce qui gêne la continuité et la cohérence d'une stratégie de formation. Et les différents centres ne sont pas rattachés au même ministère de tutelle (Agriculture, Elevage, Formation Professionnelle, Education Nationale, Enseignement Supérieur), ce qui rend plus difficile la coordination.
- Offre de formation très déséquilibrée : le secteur rural qui regroupe les 2/3 de la population active reçoit une part infime de l'offre de formation. Les formations exigeant le DFEM et le BAC regroupent près de 80% des effectifs.
- Répartition géographique très inégale : sur les 11 régions que compte le Sénégal, la région de Dakar abrite plus de 40% des institutions de formation, et 70% avec les régions de Thiès et St Louis.
- Insuffisance de la formation continue des personnels
- Inadéquation de la formation : les missions, les contenus (très peu de formation à la gestion et l'entrepreneuriat) et les méthodes de formation (prédominance de la théorie sur la pratique) répondent de moins en moins aux demandes des acteurs privés de l'agriculture sénégalaise, confrontée à une libéralisation de l'économie, la concurrence internationale, et la décentralisation des institutions politiques.

Mais la formation des ruraux n'est plus aujourd'hui un monopole de l'état. Les Organisations Paysannes et les ONG s'y intéressent de plus en plus : CARITAS, MFR, FONGS (Fédérations des ONG Sénégalaises qui regroupe la plupart des OP).

Le CIFA (Centre Interprofessionnel des Formations aux métiers de l'Agriculture) de Saint Louis s'intéresse à la formation des leaders paysans, des conseillers agricoles et organise de nombreux séminaires.

Par ailleurs, dans chaque région administrative, les Sociétés Régionales de Développement Rural, structures parapubliques qui assuraient l'encadrement du milieu rural dans les années 70 assurent aujourd'hui des formations de producteurs.

De la Vulgarisation Agricole au Conseil Agricole et Rural

Le Sénégal a eu différentes approches de la vulgarisation en fonction de l'évolution des politiques agricoles.

A l'indépendance, le gouvernement prône un **développement de type communautaire** basé sur l'organisation des producteurs en coopératives et des populations en communautés rurales appuyées et encadrées par les **Centres d'Expansions Rurales Polyvalents** (CERP), Les Centres Régionaux d'Assistance au Développement, l'office de Commercialisation Agricole et la Banque Sénégalaise de Développement. Ce système d'encadrement englobe l'appui technique, le crédit, l'équipement et les intrants. L'approche reste centrée sur une agriculture productiviste autour de l'arachide. Elle est dirigiste.

A partir des années 70, le système d'encadrement du monde rural comprend :

- **des services techniques** chargés de la collecte de l'information, la protection phytosanitaire et zoo sanitaire, le contrôle forestier...
- la recherche agricole

- **les sociétés régionales de développement rural** (SRDR) chargées de l'exécution de projets de développement agricole par la vulgarisation de techniques de production d'abord, ensuite par la promotion d'un développement rural intégré qui intègre l'alphabétisation, la transformation, la conservation des produits agricoles. Les SRDR marginalisent progressivement les CERP.
- **l'office national de coopération agricole** pour le développement (ONCAD) chargé de l'approvisionnement (intrants subventionnés, crédits), de la commercialisation des produits agricoles (arachide, céréales, riz) et de l'encadrement des coopératives de production.
- **La banque nationale de développement du Sénégal** (BNDS) qui participe au financement des campagnes agricoles et à l'octroi des crédits.
- **Les coopératives de producteurs** qui permettent l'accès aux intrants, aux subventions et au crédit.

Mais les résultats mitigés ont entraîné les politiques d'ajustement structurel.

En 1984, la **Nouvelle Politique Agricole** est adoptée avec le désengagement de l'état et la responsabilisation des producteurs. La plupart des sociétés d'encadrement du monde rural dépérissent.

En 1990, le gouvernement met en place le **Programme National de Vulgarisation Agricole** (PNVA) pour suppléer au manque d'encadrement depuis 1985. L'approche est toujours de type Top-Down, et basée sur la vulgarisation thématique. Programme supprimé en 97, il ne correspond pas à la demande des producteurs.

Les échecs de l'encadrement du mode rural sont principalement liés à :

- une vulgarisation toujours assimilée à un transfert systématique de technologies, avec une approche thématique et non globale.
- Une faible implication des producteurs dans la conduite des programmes et la prise décision
- Une insuffisance et mauvaise motivation des ressources humaines d'encadrement
- Une absence de mesures d'accompagnement : crédit inadapté, circuits de commercialisation inefficaces.

Aussi, depuis 1997, le gouvernement décide d'adopter l'approche du conseil agricole et rural avec un programme basé sur la demande et favorisant un véritable partenariat avec les paysans et les autres acteurs du milieu rural. Ce programme sera mis en œuvre par l'Agence Nationale pour le conseil agricole et rural.

L'ANCAR est créée dans le cadre du programme de réorganisation des services agricoles (PSAOP, Programme de services agricoles et d'appui aux organisations de producteurs) financé par la Banque Mondiale.

Le statut de l'ANCAR est celui de société anonyme à participation publique majoritaire (51% du capital), les autres actionnaires étant les organisations paysannes, les collectivités locales et les entreprises privées du secteur agricole. Ce statut reflète la volonté de l'Etat d'associer les organisations de producteurs dans la prise de décisions, la gestion et le financement de l'agence. Il est envisagé que la participation de l'Etat devienne minoritaire dans les trois prochaines années.

La phase de mise en place institutionnelle s'étendra sur la période 2001-2003, avec notamment le recrutement et la mise en place du personnel sur le terrain (un personnel technique de 700 personnes doit être recruté en trois ans pour un budget de fonctionnement de 3,5 milliards de FCFA par an en rythme de croisière)

Le financement pérenne de l'ANCAR constitue une des conditionnalités du programme et la réflexion sur cette question doit être relancée avec la participation de tous les acteurs (MEF (Ministère de l'Economie, des Finances), MAE, CNCR,...). Il serait question de prélever des taxes sur les importations et les exportations de produits agricoles pour assurer son financement...

Cette nouvelle approche du conseil agricole et rural se veut globale, participative, communicative et pluridisciplinaire. Seront aussi pris en compte l'approvisionnement, le crédit, la commercialisation, la transformation de l'artisanat...

Nouvelles orientations de la formation agricole et rurale

Le secteur agricole sénégalais voit aujourd'hui l'émergence d'acteurs mieux responsabilisés et mieux organisés pour prendre en main les destinées de l'agriculture. Ce sont des producteurs plus conscients des enjeux, et soucieux de mettre en œuvre une agriculture plus professionnalisée et performante. Ils sont regroupés au sein de structures organisées (organisations paysannes).

Se trouvent en face un certain nombre d'institutions publiques ou privées travaillant dans la formation ou le conseil, avec des enjeux ou des objectifs parfois différents qui nuisent à la cohérence du dispositif de formation,

et l'Etat, qui ne pouvant assumer l'ensemble des coûts de formation doit au moins conserver son rôle régalien d'orientation, d'organisation et de contrôle.

Cette situation un peu complexe nécessite la mise en place d'une nouvelle stratégie nationale de formation agricole et rurale (SNFAR). Cette stratégie, proposée dans le cadre du projet sénégalais-suisse d'appui à la formation agricole et rurale, et adoptée par les acteurs et les ministères concernés, peut servir à l'élaboration d'une nouvelle politique en soulevant un certain nombre de questions fondamentales.

La première est le modèle de l'école élémentaire sénégalaise. Généraliser un modèle basé sur des infrastructures importantes et des enseignants relevant de la fonction publique pose des problèmes de financement difficiles à résoudre. Il y a plus de 13 000 villages au Sénégal et la population rurale croît de 2% par an. Créer le nombre d'école nécessaire à une population aussi dispersée sur la base de ce modèle absorberait la totalité des ressources que l'Etat consacre actuellement à l'ensemble du système éducatif. L'Etat a créé récemment le corps des volontaires de l'éducation pour faire face à cette question, mais il n'est pas sûr que cette mesure suffise.

La deuxième question fondamentale est la priorité à donner à la formation des ruraux eux-mêmes et non plus à la formation des techniciens et cadres chargés de les appuyer et de les conseiller. **Cela suppose un système ayant une dimension sans commune mesure avec le système actuel. On passe d'un système devant former quelques centaines de diplômés et quelques milliers de producteurs, à un système formant des dizaines de milliers de personnes par an (30 000 jeunes sans compter les producteurs adultes).**

La troisième question est la prise en compte de l'augmentation exponentielle des ruraux qui ne se consacreront plus à des activités agricoles, ou seulement à temps partiel. **Il faut donc passer d'un système peu diversifié dans ses offres de formation et essentiellement axé sur une formation agricole diplômante à un système très diversifié dans ses offres de formation, dans ses méthodes et ses pédagogies.** Pour les agriculteurs, les connaissances requises sont techniques, économiques, et en matière de réglementations, de normes,... Ces connaissances ne pourront être dispensées seulement au cours de la formation initiale, mais devront être apportées aussi tout au long de la carrière professionnelle des individus.

La proposition de la SNFAR est de créer cinq pôles de formation correspondant aux cinq zones agro-écologiques du Sénégal, qui sont spécialisées dans différentes filières de production. L'objectif étant d'adapter l'offre de formation à la demande locale et de coordonner l'ensemble des structures de formation publiques ou privées.

La coopération française vient de lancer un programme sur trois ans pour appuyer la mise en œuvre de cette stratégie nationale de formation agricole et rurale (appui à la mise en place de réseaux régionaux des opérateurs de formation à l'instar de celui de la région de St Louis) et renforcer les capacités nationales pour répondre aux demandes des marchés (formation aux négociations internationales, promotion des exportations, amélioration de la qualité des produits agricoles).

3/ LES AXES DE DEVELOPPEMENT.

Les contradictions mises en évidence entre les enjeux du développement agricole et les dispositifs actuels de formation induisent un certain nombre d'axes de développement :

1. **L'exigence d'une formation de base de qualité** assurant l'alphabétisation du plus grand nombre. L'éducation de base est un droit mais aussi une condition de la croissance agricole comme du développement des espaces, des individus et des sociétés qui constituent le monde rural.
2. **La mise en place de dispositifs de formation extrêmement diversifiés** pour répondre tout à la fois à l'exigence d'une formation de masse pour des publics alphabétisés ou non, extrêmement hétérogènes (agriculteurs et agricultrices, jeunes adultes, agents de développement), selon des modalités adaptées à chacun de ces publics et aux situations locales particulières (apprentissage, formation technique, formation professionnelle continue, formation alternée...).
3. Compte tenu de l'ampleur des questions à résoudre (diversité des publics, formation de masse, adaptation des formations aux conditions locales, gestion prévisionnelle rigoureuse des ressources humaines et des fonds publics, coûts maîtrisés...) **seules des interventions d'origines diversifiées semblent aujourd'hui susceptibles de répondre à ce défi** : interventions de l'Etat, d'organisations non gouvernementales, d'associations de parents, de communautés de base, d'organismes professionnels...

Une démarche concrète d'intervention en Tunisie

La réforme des systèmes éducatifs et les lois d'orientation de la formation professionnelle sont constitutives de cette démarche qui contribue au développement du capital humain des pays et à la production d'un bien public national...

...l'implication des entreprises tunisiennes dans le montage et le fonctionnement des outils de formation à créer ou à restructurer : outils dont elles ont besoin pour se maintenir et se développer ; outils dont la nation a besoin pour développer l'employabilité de ses jeunes (premiers emplois) et moins jeunes (reconversion, perfectionnement)¹⁴.

4. Dans un contexte d'extrême difficulté à mobiliser les ressources financières, **il n'est pas envisageable de mettre en place un dispositif « classique » d'enseignement professionnel agricole**. Si un certain nombre de « centres » peuvent être réhabilités pour certains publics, pour la grande majorité des nouvelles générations il faudra imaginer de **compléter l'œuvre éducative, entreprise dans la famille, le milieu social et éventuellement l'école primaire**, en offrant, notamment aux jeunes en cours d'installation, des possibilités d'accès à des connaissances qui viendront compléter les acquis de l'apprentissage familial et social et leur permettront de construire les nouveaux savoirs et pratiques y afférents.
5. Avec la multiplication des organismes de formation, des intervenants, comme des formes d'intervention, se pose le problème de la cohérence globale du dispositif de formation agricole. **Le rôle de la puissance publique est d'assurer cette cohérence** par la définition des orientations générales de la politique éducative, la garantie de l'accessibilité au savoir pour tous, l'agrément des organismes de formation et des cursus, l'évaluation de la qualité des formations dispensées et la collation des diplômes.
6. Il est également indispensable de **redéfinir les objectifs et les contenus des programmes**. Déterminés pour la formation des cadres de l'Etat, construits par juxtaposition de disciplines scientifiques, ils ne correspondent pas à l'exercice des métiers et activités professionnelles qui impliquent une approche transversale et intégrée des différents champs disciplinaires.
7. Il faut **repenser les méthodes pédagogiques**, car dans un cadre de publics hétérogènes, d'opérateurs multiples et d'adaptation aux métiers, il serait absurde de prôner une pédagogie unique. Les méthodes pédagogiques doivent, à chaque fois, être adaptées à des publics différenciés, à des objectifs professionnels, à des situations d'apprentissage diversifiées, à des moyens et des supports permettant d'atteindre les plus larges publics.

Les changements dans la transmission des savoirs et de l'information.

Y aura-t-il des changements significatifs dans les méthodes d'éducation de masse, de formation professionnelle et continue ? Quel rôle joueront les organisations rurales dans ces changements ? Par ailleurs, des changements dans la diffusion de l'information par les mass médias sont inévitables : à quel rythme se produiront-ils et avec quels conséquences ? Quel rôle joueront les médiateurs (journalistes, bureaux d'études, spécialiste de la communication) dans cette diffusion ? Quel rôle joueront les nouvelles technologies ?¹⁵

8. Enfin, **ces dispositifs ne sauraient se réduire aux seules formations « agricoles »**, même si la majeure partie de la population du milieu rural est composée de producteurs et productrices agricoles. Trois éléments complémentaires sont à prendre en compte :
 - En Afrique de l'Ouest, il n'existe pas de « frontière » stricte entre production agricole, transformation et commercialisation des produits agricoles et alimentaires, mais aussi avec l'artisanat local et les services... La survie de l'ensemble d'une unité familiale repose sur une diversité et une complémentarité d'activités diversifiées.
 - Le développement du secteur agricole ne peut s'effectuer qu'en parallèle avec le développement des activités d'aval et d'amont (fournitures, stockage, transformation, distribution...), comme de l'ensemble des services (santé, éducation, commerce, transport, artisanat...) qui participent au maintien de la population en zone rurale.

¹⁴ Stratégie d'intervention de l'AFD dans le domaine de la formation professionnelle : application à la Tunisie par Alain WIDMAIER – AFD – In Agridoc - Juin 2002 http://www.agridoc.com/resdoc/revuethem/pdf/revue_3/Widmaier.pdf

¹⁵ Ministère des Affaires Etrangères, DGCID, Groupe de travail, L'accompagnement de l'organisation du monde rural en Afrique au sud du Sahara et au Maghreb, Situation actuelle et perspectives, Paris, 1999.

- Enfin, il faut préparer l'ensemble des populations rurales à être les acteurs de leur développement, à prendre en charge leur avenir, et à se constituer en partenaires et interlocuteurs des différents agents économiques et des représentants de l'Etat.

Ce sont également **les spécificités et les complémentarités des différentes formations en milieu rural qu'il est nécessaire de prendre en compte.**

Il faut ajouter à cela que si les bailleurs de fonds n'ont pas à ce jour financé correctement la formation agricole, c'est plus par manque de propositions cohérentes que par manque d'intérêt ou de fonds disponibles¹⁶.

Conclusion

Les enjeux et les défis à relever pour structurer les secteurs de l'agriculture et des formations professionnelles rurales sont considérables aussi bien au Sénégal que dans la majeure partie de l'Afrique de l'Ouest francophone, qui sont loin d'assurer leur sécurité alimentaire, et l'amélioration des conditions de vie de la population en pleine croissance démographique. Un des enjeux est de fixer les populations en zones rurales pour éviter de venir gonfler les rangs des populations urbaines sans travail ni avenir.

Ceci ne peut se passer sans l'amélioration des performances d'une agriculture vivrière et d'exportation avec une restauration de la fertilité des sols dans la plupart des régions et notamment en zone arachidière au Sénégal. Cela nécessiterait de véritables politiques nationales concrétisées par des lois d'orientation agricole voire même une loi sur la réforme du foncier au Sénégal.

Références des travaux utilisés par Dominique DAUDE

- Proposition de stratégie opérationnelle du secteur agricole, Ministère de l'agriculture et de l'élevage, décembre 2001
- Former les acteurs d'une nouvelle économie agricole et rurale, orientations et stratégies de formation à l'horizon 2015, rapport du groupe de travail animé par le bureau d'appui à la coopération sénégal-suisse, 1999
- Formation et Développement rural au Sénégal : état des lieux et perspectives, Centre africain d'Etudes Supérieures en Gestion, 2002-12-11
- Rapport de présentation de Fond de solidarité prioritaire « Promotion d'une agriculture durable et compétitive au Sénégal », Ministère des Affaires Etrangères français, SCAC Dakar, 2002

¹⁶ FAULIAU Christian - La formation agricole en Afrique de l'Ouest et centrale : oubli inquiétant d'un enjeu majeur – Banque Mondiale – In Agridoc - Juin 2002 http://www.agridoc.com/resdoc/revuethem/pdf/revue_3/Fauliau.pdf